

Casier judiciaire n°3 suite à un vol à l'étalage

Par lucie29061984, le 27/10/2008 à 22:49

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir si suite à un vol à l'étalage d'une valeur de 45€ d'un jeune de 24 ans (et n'ayant jamais eu de soucis avec la justice auparavant), ce fait s'inscrit sur le casier judiciare ?

Une semaine après les faits il vient de recevoir une convocation au commisariat pour photos et empreintes. Très inquièt, dans quel but est cette demande ?

En effet, la demande du casier judiciare lui est demandé pour son métier d'avenir ? Soucieux des préjudices futurs merci par avance de me tenir informer des conséquences.

Merci encore.

Par JamesEraser, le 28/10/2008 à 17:58

[citation]Une semaine après les faits il vient de recevoir une convocation au commisariat pour photos et empreintes. Très inquièt, dans quel but est cette demande ?[/citation] Alimenter les fichiers anthropométriques (Stic ou Judex) Faed et Fnaeg C'est une obligation pour les enquêteurs Experatooment